

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17
Nombre de membres en exercice : 17
Date de convocation et d'affichage : 5 avril 2024

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Jean-Luc BRULE, André MARTHEY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs Denis DAGOT, Ludovic TABIS.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.
Monsieur Denis DAGOT à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°7

OBJET : *Chaufferie de Frotey-les-Vesoul - subvention ADEME - Etudes avant-projet*

Monsieur le Président rappelle que la commune de Frotey-les-Vesoul a transféré la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » au SIED 70, suite aux conclusions favorables de l'étude de faisabilité pilotée par le Syndicat.

Les études liées à la réalisation de cette chaufferie et de son réseau de chaleur, qui seront menées par un bureau d'études qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sont susceptibles d'être financées à 80 % par l'ADEME pour la partie avant-projets, estimée à 28 517,70 € HT (Etudes d'Avant-Projets Sommaire et Détaillé).

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** de solliciter les aides de l'ADEME au taux le plus élevé possible concernant ce dossier,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240424-DEL18785240

- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les demandes d'aides publiques correspondantes,
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240424-DEL1B7B5240